



DÉFI SPORTIF & CARITATIF

De Montpellier à Perpignan



DU **1^{er}** AU **02** AVR. 2022

AGIR ENSEMBLE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

233
kilomètres



2 019 m D+

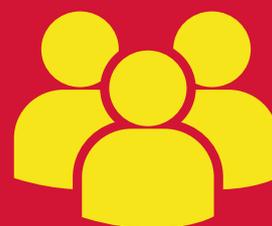
Du
1^{er} AVR.
au
02 AVR.



2
étapes

De **2** à **5**
participants
par équipe

Agir ensemble
pour préserver
L'ENVIRONNEMENT



maximum



UN DÉFI **SPORTIF** MAIS **CARITATIF** AVANT TOUT

*Vous êtes un cycliste dans l'âme, vous avez envie de vous engager pour la bonne cause ?
N'attendez plus, le Défi des Cistes & des Usapistes est fait pour vous !*



UNE CAUSE

Le Défi des Cistes & des Usapistes a pour objectif, cette saison, de se mobiliser pour un projet associatif en lien avec la préservation de l'environnement. Le MHR et l'USAP ainsi que les fonds de dotation des deux clubs ont décidé de s'unir symboliquement pour promouvoir le développement durable avec comme trait d'union le vélo. La structure bénéficiaire sera annoncée en amont de la course.

UN DOUBLE-DÉFI

Avec un dénivelé positif moins important que lors des deux précédentes éditions, le parcours sera toutefois marqué par une première étape de 175 kilomètres : un défi de taille pour les amoureux du biclou qui parcourront le parc naturel régional des Corbières-Fenouillèdes et arpenteront la route des châteaux cathares.

L'autre défi pour les coureurs, et c'est là toute la particularité de cette course, sera de collecter le plus de fonds possible en amont du départ dans l'optique de soutenir la cause environnementale choisie par les deux clubs.

UNE ÉQUIPE

Constituez votre équipe de 2 à 5 participants maximum et relevez le défi en groupe. C'est une occasion unique de travailler la cohésion d'équipe. Pas de maillot jaune ni de médailles au programme, le seul objectif étant de se mobiliser pour la bonne cause. À chacun son braquet et son allure, on vous dispense d'une victoire sur le Tour pour vous inscrire mais pensez tout de même à avoir quelques kilomètres au compteur !

Pour des raisons d'ordre logistique et de sécurité, le défi est limité à 60 participants.



Seul, on va plus **vite**

Ensemble, on va plus plus loin



COMMENT RÉUSSIR SA COLLECTE ?



La partie caritative constitue l'ADN de ce Défi des Cistes & des Usapistes. La mobilisation pour la cause environnementale commence bien avant d'être sur le vélo !

Petit tour d'horizon des outils qui sont à votre disposition pour rassembler l'objectif minimal de collecte fixé à 400€.



LE DISCOURS

METTEZ EN AVANT L'ASPECT CARITATIF !

1 € donné au projet = 1 € reversé
Il n'y a pas de petit don !

Maîtrisez tous les aspects du projet pour en parler et convaincre facilement.



PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS

VOTRE MOBILISATION MÉRITE DU SOUTIEN !

Parlez-en aussi au sein de **votre entreprise** (développement de l'engagement citoyen et social, soutien de projets lancés par les collaborateurs, renforcement des liens entre salariés)





L'AVANTAGE FISCAL

TOUS LES DONS SUPÉRIEURS À 50€ SONT CONCERNÉS !

- **Entreprise** : 60% de réduction fiscale sur le montant du don (dans la limite de 20 000 € ou 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe)*
- **Particulier** : 66% de réduction fiscale sur le montant du don (dans la limite de 20% du revenu imposable)

Reçu de don remis contre formulaire fourni en annexe 3



LA COLLECTE EN LIGNE

CENTRALISEZ LES DONS !

Pensez à utiliser les sites qui permettent de gérer des cagnottes en ligne. N'oubliez pas d'intégrer dans votre communication tous les supports qui pourront vous aider à expliciter le projet (vidéo, photos du défi des précédentes éditions...)

[Le Pot Commun](#)

[Leetchi](#)

* Les entreprises qui s'engageront auprès des participants pourront défiscaliser à partir du premier euro de don. En tant que mécènes, elles n'auront droit à aucune contrepartie si ce n'est celle de pouvoir mettre en avant leur logo sur le dos des maillots des participants de l'équipe qu'elles auront financée.

LE PACK DU COUREUR

FOURNIS POUR CHAQUE PARTICIPANT :



MAILLOT **USAP**



MAILLOT **COMBINÉ**



MAILLOT **MHR**



Maquettes maillots non définitives

À VOUS DE JOUER !



SE PRÉ-INSCRIRE
VOIR ANNEXE 2



S'ENTRAÎNER



COLLECTER



**OBTENIR SON
CERTIFICAT MÉDICAL
ET SON PASS SANITAIRE/VACCINAL**



**S'ENTRAÎNER
POUR
LA 3^e MI-TEMPS**



**APPORTER SA
BONNE HUMEUR**



CONTACTS

defimhrusap@gmail.com

MHR Florent COMPTOUR + 33 (0)6 42 16 48 51 | USAP Jérémy MARQUES + 33 (0)6 88 50 73 13





Annexe 1

RÈGLEMENT DU DÉFI

Article 1 : Définition

Le Défi des Cistes & des Usapistes est un événement sportif mais avant tout caritatif. Les participants s'engagent à récolter un minimum de fonds avant une date butoir annoncée par l'Organisateur au moment de la pré-inscription. Cette course n'est pas chronométrée et ne donne droit à aucune récompense si ce n'est de celle de se mobiliser pour la bonne cause. Pour la troisième édition, le Fonds de dotation du MHR et l'USAP (ci-après désignés individuellement "l'Organisateur" et collectivement les "Organisateurs") s'associent pour organiser l'évènement qui aura lieu du 1^{er} au 2 avril 2022.

Article 2 : Conditions de participation

L'évènement est réservé aux personnes ayant au minimum 18 ans au moment de leur inscription. La participation au Défi des Cistes & des Usapistes nécessite une très bonne condition physique et la pratique régulière du vélo. Chaque participant doit fournir un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme et daté de moins d'un an à la date de l'inscription ainsi qu'un pass vaccinal/sanitaire en règle selon les normes gouvernementales au moment du défi. Les participants s'inscrivent en équipe (2 à 5 maximum par équipe).

Article 3 : Inscriptions

Compte tenu du caractère caritatif des modalités d'inscription, toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit y compris en cas de non atteinte de l'objectif minimal de collecte de dons. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Les participants doivent se pré-inscrire en contactant l'Organisateur et seront définitivement inscrits après avoir collectés le minimum de fonds requis : 400 € par personne.

Article 4 : Règles à respecter durant le défi

- Respect du code de la route et adopter une conduite responsable vis-à-vis des usagers de la route, des autres participants et de l'Organisateur.
- Pointer aux différents ravitaillements (qui seront répartis aux étapes clés du parcours) auprès de l'Organisateur.
- Les participants doivent être autonomes sur l'orientation durant le défi. Le tracé compatible avec les GPS sera fourni aux participants tout comme le carnet de route où figure l'ensemble des directions à prendre. Un mécanicien sera présent sur les routes du défi, néanmoins chaque participant est invité à prendre les dispositions nécessaires en

termes mécanique (chambre à air, démonte-pneu, pompe etc.)

- Avoir avec soi le sourire et la bonne humeur et avoir à l'esprit que la participation est symbolique pour lutter contre toutes formes de discrimination.

Article 5 : Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des ravitaillements, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables ou cas de force majeure (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum ; au-delà, la course sera annulée. En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelques raisons que ce soit, les participants seront intégralement remboursés et les dons retournés en totalité aux équipes.

Article 6 : Protection de l'environnement

Le défi des Cistes & des Usapistes est un évènement placé sous le signe de l'écoresponsabilité. L'Organisateur entend mettre tout en œuvre afin de laisser l'impact le plus faible possible sur l'environnement. Il est demandé aux participants d'œuvrer également en ce sens (ne pas jeter les papiers ou déchets non biodégradables ou participer de quelque façon que ce soit à la dégradation de l'environnement.)

Article 7 : Assurance

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au Défi des Cistes & des Usapistes. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. De plus, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle Accidents : Tous les participants au Défi des Cistes & des Usapistes, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard à la clôture des inscriptions, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'évènement.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Article 8 : Dommage matériel

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 9 : Propriété intellectuelle

Par sa participation au Défi des Cistes & des Usapistes, chaque concurrent autorise expressément le MHR et l'USAP ainsi que leurs fonds de dotation MHR Solidaire et USAP Solidaire et leurs ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de l'évènement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la manifestation et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles lui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10 : Newsletters

L'inscription au Défi des Cistes & des Usapistes implique pour le participant de recevoir les lettres d'information liées à cette épreuve jusqu'à la date de déroulement de la course. Les participants sont libres de ne pas s'inscrire aux newsletters mais dans ce cas ils ne recevront pas les e-mails contenant les informations pratiques.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au Défi des Cistes & des Usapistes implique l'acceptation, sans dérogation et par chaque concurrent de ce présent règlement.

À

Le

Signature

précédée de la mention "lu et approuvé" :



Annexe 2

FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION

À remplir pour chaque participant et à retourner à defimhrusap@gmail.com avant le 18.03.22.
La pré-inscription est obligatoire mais ne sera validée qu'après la collecte de chaque participant.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom :
Prénom :
Âge :
Tél. :
Adresse :
Adresse e-mail :
Choix du maillot : MHR
 USAP
 USAP/MHR combiné
Taille :

2. INFORMATIONS SANITAIRES

Régime alimentaire spécifique :
.....
Allergies :
.....
Antécédants médicaux :
.....
Autres :
.....

3. ÉQUIPE

Je participe en équipe : oui non
Si oui,
Représentant de l'équipe :
Nom :
Prénom :
Nom de l'équipe :
Nombre de membres :

4. CYCLISME

Fréquence de ma pratique :

Je suis membre d'un club :
 oui, lequel : non
Départ souhaité : GGL Stadium, Montpellier
 Alignan-du-Vent (km 50)
Vitesse moyenne espérée : km/h
Navette souhaitée :
 Perpignan - Montpellier | Jeu 31.03.22
 Perpignan - Montpellier | Dim 03.04.22
 Aucune

5. COMPLÉMENT

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous participer ?
.....
Comment avez-vous eu connaissance du projet ?
.....
.....





Annexe 3 FORMULAIRE DE DON

À fournir à chaque donateur et à remettre à l'Organisateur

Tous les dons supérieurs à 50€ réalisés auprès des participants et de l'Organisateur ouvrent droit à un avantage fiscal :

- **Entreprise** : 60% de réduction fiscale sur le montant du don
*(dans la limite de 20 000€ ou 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe)**
- **Particulier** : 66% de réduction fiscale sur le montant du don
(dans la limite de 20% du revenu imposable)

Un reçu de don vous sera remis contre ce formulaire.

1. INFORMATIONS DONATEUR

Nom : Prénom :

ou Raison sociale :

Adresse postale :

.....

.....

2. DON

Montant du don : € Date :

Fait à : Le :

Signature et cachet :



* Les entreprises qui s'engageront auprès des participants pourront défiscaliser à partir du premier euro de don. En tant que mécènes, elles n'auront droit à aucune contrepartie si ce n'est celle de pouvoir mettre en avant leur logo sur le dos des maillots des participants de l'équipe qu'elles auront financée.